

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 6 juin 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège à huit clos en séance ordinaire ce lundi le septième (6^e) jour du mois juin 2022, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances.

Présent (s) :
Madame Lina Lavoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller
Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Monsieur Gratien Aubé, Conseiller
Monsieur Conrad Guay, Conseiler

Absent :

Assiste également à la séance Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, suggère un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (6) Conseillers et Conseillères, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022;
5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021;
6. Adoption du règlement #228-97 décrétant un emprunt de 1 080,093\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023;
7. Adoption du règlement 228-98 pour permettre la circulation des (véhicules tout-terrain) sur certains chemins municipaux;
8. Dépôt d'un rapport financier périodique;
9. Proposition de services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
10. Achat d'équipement pour le service incendie;
11. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);
12. Vérification annuelle des harnais et trépied;

13. Embauche des monitrices de terrain de jeux;
14. Travaux dans le Rang des Lacs;
15. Varia;
16. Comptes à ratifier de mai 2022;
17. Comptes à payer de mai 2022;
18. Salaires du mois de mai 2022;
19. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
20. Période de questions allouée aux contribuables;
21. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2022-06-4780

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION 2022-06-4781

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 2 mai 2022 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

RÉSOLUTION 2022-06-4782

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

Chères citoyennes et chers citoyens, contribuables de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts. Il me fait plaisir de vous présenter par le présent rapport les faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, conformément à l'article 176.2.25 du Code municipal. J'aborderai ainsi les points suivants :

- 1- Les actifs financiers
- 2- Le passif financier
- 3- Les avoirs des contribuables
- 4- Le rapport financier
- 5- L'évaluation de la Municipalité
- 6- La conclusion

. La situation financière se présentait sommairement comme suit :

1. ACTIF FINANCIER

L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 604 735 \$. Les immobilisations, quant à elles, totalisaient la somme de 3 925 007\$.

En 2021, c'est 128 171\$ qui a été investie soit:

Infrastructures : 14 079 \$, principalement pour faire des plans pour une partie de la Rue Principale et une partie du Rang des Lacs.

Bâtiment : 63 670\$ construction d'un garage municipal

Machinerie, outillage et équipement : 9 697 \$ équipement de voirie;

Terrain jeux : **40 725\$** Acquisition d'un module de skate et d'une trampoline géante.

En somme, 36 659\$ ont été subventionné par différents transferts gouvernementaux, 31 722 \$ à même le budget 2021 et 59 790\$ du surplus non affecté.

2. PASSIF FINANCIER

Le passif, soit les crédateurs et frais encourus, les revenus reportés et ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme se chiffraient à 259 898 \$.

3. AVOIR DES CONTRIBUABLES

Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2021, un surplus accumulé non affecté de 312 691 \$ comparativement à 251 600\$ en 2020.

La Municipalité a terminé l'année financière 2021 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscale de 116 342 \$.

4. RAPPORT FINANCIER

L'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2021 a été effectué conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé inc., s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 31 décembre 2021.

5. ÉVALUATION

La valeur foncière a été déterminée à 51 975 500\$ au 31 décembre 2021, dernière année du dépôt de rôle d'évaluation.

6. CONCLUSION

Je voudrais remercier les employés municipaux, les bénévoles, nos organisme communautaires ainsi que les membres du conseil de leur implication et leur bon travail au sein de la communauté. Je termine en soulignant que le présent rapport des faits saillants de l'année 2021 vous montre le souci du conseil municipal de bien gérer votre municipalité.

6 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 228-97 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 080 093\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

RÉSOLUTION 2022-06-4783

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-97 décrétant un emprunt de 1 080 093\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT 228-98 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2022-06-4784

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-98 pour permettre la permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

8– DÉPÔT D'UN RAPPORT FINANCIER PÉRIODIQUE

RÉSOLUTION 2022-06-4785

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères suivants :

De déposer le rapport financier périodique du 01 janvier 2022 au 31 mai 2022.

9-PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MESURE DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE DAME DES MONTS

RÉSOLUTION 2022-06-4786

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

D'accepter la proposition de services professionnels de la Cie SIMO Managements Inc. option 3A (1 étang, mesure et échantillonnage de boues, un échantillon par étang, échantillonnage : analyse complète) pour la mesure de boues dans les étangs non aérés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour un montant de 3 000\$ plus les taxes applicables.

10- ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE INCENDIE

RÉSOLUTION 2022-06-4787

Il est proposé par la conseiller Gratien Auby et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un casque incendie XF1 lustré pour Christine Guay chez Aero-Feu au montant de 485.75\$ plus les taxes applicables ainsi qu'un robinet 1.5 pouces au montant de 346.50\$, un tuyau BD DG polyester 1.5 pouce X 50 pouces au montant de 17.50\$, un raccord pyro 1.5 pouces Npsh x 1-15/16 pouce Bowl au montant 35.00\$ et l'installation tuyau hors norme 5 pieds au montant 25.00\$ plus taxes applicables.

**11 – DÉPÔT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ
AMIE DES AÎNÉES (PRIMADA)**

RESOLUTION 2022-06-4788

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînées (PRIMADA) pour l'installation de circuit d'entraînement pour les aînées.

Que la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Et d'autoriser Mme Marcelle Pedneault, directrice générale à signer les documents afférents à la demande.

12-VÉRIFICATION ANNUELLE HARNAIS ET DE TRÉPIED

RÉSOLUTION 2022-06-4789

CONSIDÉRANT que la ligne de vie utilisée pour accéder aux espaces clos doit être inspectée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE Tobie Jean, capitaine du service incendie a été formé pour faire l'inspection de la ligne de vie pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater Tobie Jean, capitaine du service incendie de faire la vérification annuelle des Harnais et de trépiéd.

13-EMBAUCHE DES MONITRICES DE TERRAIN DE JEUX

RÉSOLUTION 2022-06-4791

CONSIDÉRANT un besoin de deux monitrices pour le camp de jour pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts bénéficie de deux subventions salariales pour des étudiantes âgées de 15 ans et plus;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder à l'embauche de Maëlia Lajoie et Léanne Lavoie comme monitrice du camp jour pour la saison 2022 au taux horaire de 14.25\$.

14-TRAVAUX DANS LE RANG DES LACS

RÉSOLUTION 2022-06-4792

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De remplacer la conduite d'égout prêt du 39 Rang des Lacs jusqu'au 44 Rang des Lacs et le remplacement de la conduite d'eau potable du 39 Rang des Lacs jusqu'au 46 Rang des Lacs ainsi que les entrées de services pour un montant estimé de 22 764.57\$ et de payer les travaux à même la réserve d'aqueduc et d'égout au 31 décembre 2022.

15- VARIA

16 – COMPTES À RATIFIER DE MAI 2022

RÉSOLUTION 2022-06-4793

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	34 834.46\$
Aqueduc :	<u>690.60\$</u>
Total :	35 525.08\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

17 – COMPTES À PAYER DE MAI 2022

RÉSOLUTION 2022-06-4794

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2018 :

Fonds d'administration :	25 938.16\$
Eau potable:	<u>860.55\$</u>
TOTAL :	26 798.71\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021 au montant de 26 798.71\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 26 798.71\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

18 – SALAIRES DU MOIS DE MAI 2020

RÉSOLUTION 2022-06-4795

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2022 au montant de 16 260.08\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mai 2022 au montant de 16 260.08\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

19 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

20 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

On a reçu trois questions par courriels.

21– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2022-06-4796

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 48 minutes.

Alexandre Girard, Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale, greffière-trésorière

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 juillet 2022.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.